**Technicienne ou technicien en architecture**

**Secteur grands chantiers - maintien d’actifs**

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l’éducation au Québec et l’un des plus importants de la région métropolitaine. Il possède un parc immobilier d’une valeur de plus de deux milliards de dollars pour lequel un ambitieux programme de réfection et de rénovation a été mis en place. En effet, dans le cadre de son plan d’accroissement de réalisation des projets de construction, il investit   de 300 millions de dollars annuellement pour la réhabilitation, l’agrandissement de ses immeubles, ainsi que la construction de nouvelles écoles. Il met aussi en œuvre divers programmes touchant, entre autres, l’efficacité énergétique, l’accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées, la réhabilitation des sols et la qualité de l’air.

Le CSSDM recherche un.e technicien.ne en architecture qui se joindra à l’équipe Grands chantiers - maintien d’actifs au Service des ressources matérielles responsables de la gestion et de l’administration des nombreux projets de construction dans nos établissements scolaires

**Description**

Le (la) technicien.ne travaille en étroite collaboration avec les différents chargés.es de projets de l’équipe dans le suivi des études préparatoires, des plans et devis, des appels d’offres et des travaux de construction. Il ou elle peut être appelé.e  à effectuer toutes autres tâches administratives liées à l’application de la méthodologie de travail, la gestion des contrats, la collecte d’information ainsi qu’aux communications.

**Responsabilités et tâches**

* Procure une assistance technique aux chargés.es de projets, ainsi qu’à son coordonnateur en lien avec la gestion, l’administration et la surveillance des projets de construction;
* Effectue des inspections et des relevés dans les établissements scolaires en prenant note de l'état général des lieux, des équipements et des matériaux existants dans le but d'en faire rapport;
* Effectue régulièrement des visites de chantier, rédige des rapports et informe les chargé(e)s de projets de l’avancement des travaux ou de toute autre information jugée pertinente (situations préoccupantes, sinistres, etc.);
* Participe régulièrement aux réunions de chantier en agissant en tant que représentant du CSSDM. Fait le suivi régulier auprès des chargés. es de projets des décisions prises ou des problématiques soulevées;
* Communique à l’occasion avec les directions des établissements scolaires ou les autres parties prenantes en vue d’informer ou d'apporter des solutions concrètes aux différentes contraintes liées aux chantiers de construction dans les établissements scolaires (horaires des travaux, accès au chantier, modification et respect des plans de mobilisation, etc.);
* Vérifie si les fichiers DWG ou autres remis au CSSDM par les firmes professionnelles externes correspondent au protocole et aux standards graphiques du CSSDM;
* Rédige, à l'occasion des documents, tel que des bons de commande et des devis sommaires;
* Dessine à l’occasion des plans sur AutoCAD pour des projets de transformation fonctionnels ou en lien avec la capacité d’accueil de nos établissements;
* Effectue la fermeture administrative des projets et assure parfois le suivi requis auprès des professionnels externes;
* Effectue des recherches sur le réseau ou autres (plans, documentations, certificats, etc.);
* Effectue le classement des plans et des autres documents contractuels sur le réseau;
* Effectue à l’occasion des recherches sur les normes et les codes du bâtiment, des demandes de permis de construction et des appels d’offres sur invitation;
* Supervise des déménagements et l’installation de mobilier dans les établissements scolaires;
* Assure un suivi des nouveautés technologiques apportées aux logiciels et aux appareils (TEAM, SKYPE, AutoCAD, EXCEL, etc.);
* Accomplis, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.
*

**Avantages d’être technicienne ou technicien en architecture au CSSDM**

* Environnement de travail stimulant et dynamique.
* Horaire de travail est de jour du lundi au vendredi (35 heures/semaine).
* Programme de formation continue.
* Fonds de pension très intéressant.
* Assurances collectives (médicaments, vie, dentaire etc.).
* Journées de maladies et pour affaires personnelles.
* Six semaines de vacances, plusieurs jours fériés.

**Qualifications et exigences**

1. Être titulaire d’un diplôme d’études collégiales en technologie de l’architecture.
2. Posséder un permis de conduire valide et avoir accès à un véhicule pour effectuer des déplacements.

.

**Rémunération :** Le salaire horaire variera entre 22,74$ et 31,99$ selon les qualifications et l’expérience.

**Information sur le poste :**

* Supérieur.e immédiat.e : coordonnateur.trice équipe Grands chantiers – maintien actifs en architecture
* Type de poste : poste projets à contrat renouvelable annuellement jusqu’au 30 octobre 2025.
* Date entrée en poste : dès que possible

**Pour transmettre votre candidature, veuillez utiliser le lien suivant :**[**POSTULER**](https://atlas.workland.com/work/16565/)

**Date limite pour postuler : 24 octobre 2020**

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le CSSDM s’est doté d’un Programme d’accès à l’égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l’assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l’État.  Cette Loi prévoit, entre autres choses, l’obligation pour l’ensemble du personnel du CSSDM, d’exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_143925&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz).

Pour en savoir davantage, consulter les sections [Le CSSDM](https://csdm.ca/a-propos/cssdm-coup-oeil/) et  [Construction et agrandissement des écoles](https://csdm.ca/citoyens/construction-agrandissement-ecoles/) de notre  site Web.